



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

L'an 2026, le 21 Mars à 16:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FAZILLEAU Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. FAZILLEAU Philippe, Maire, Mme BERTHAULT Ségolène, Mme BERTRAND Carole, M. DEJARDIN Mathieu, Mme DRIARD Odile, Mme GERVAIS Françoise, Mme GUILLET Martine, Mme JACQUAT-ANDRUSEVIZ Magali, M. LECARDEUR Jean-François, M. MENEAU Gilles, M. MONTIER Tanguy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2026_26 – Désignation du référent "Sécurité routière"

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2009, le Préfet a mis en place un réseau d'élus référents "SÉCURITE ROUTIÈRE" dans le département.

La mobilisation de ce réseau, en partenariat avec les services de l'Etat, a joué un rôle déterminant dans la baisse de l'accidentalité observée sur le plan local ces dernières années.

À la suite des élections municipales, le Maire précise qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

– **désigne** en qualité de référent "Sécurité routière" : Mr FAZILLEAU Philippe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
M. FAZILLEAU Philippe

Le Secrétaire de séance,
M. LECARDEUR Jean-François